



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION – 2025-2026-2027**

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Hébertville préparé par la firme d'évaluation CEVIMEC-BTF Évaluateurs agréés devant être en vigueur pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2024 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, sise au 625 rue Bergeron, Alma, (QC) G8B 1V3 de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Hébertville, ce 12 septembre 2024.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

  
Sylvain Lemay  
Directeur général et  
greffier-trésorier